CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e réunion du Comité permanent

Séance virtuelle, 29 juin 2023

**Rapport et Décision de la séance virtuelle intersessions
du** **Comité permanent convoquée pour examiner le plan de travail du
Groupe d’évaluation scientifique et technique pour 2023-2025**

**Jeudi 29 juin 2023**

**13h05 – 13h50 CEST Séance plénière du Comité permanent**

Projet de plan de travail du GEST 2023-2025

1. Le **Président du Comité permanent** ouvre la séance et annonce aux membres que le Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) a sollicité l’examen intersessions et l’approbation du plan de travail du GEST pour la période triennale, et que, sur recommandation du Comité exécutif, le Groupe de travail sur la gestion a été consulté en vue d’obtenir son aval à la demande d’approbation intersessions du plan de travail et n’a fait aucune objection.

2. La **Secrétaire générale** souhaite la bienvenue aux participants et fait observer l’importance des travaux du GEST en soutien aux Parties pour la mise en œuvre de la Convention, soulignant par ailleurs le rôle fondamental que jouent les zones humides pour la réalisation des objectifs mondiaux de l’environnement.

3. Le **Président du GEST** résume les buts principaux du GEST pour la période triennale et donne un aperçu de la 25e réunion du Groupe (GEST25) qui a eu lieu du 2 au 5 mai 2023[[1]](#footnote-1). Il présente le plan de travail du GEST qui figure en annexe au document SC62 Doc.19[[2]](#footnote-2), résumant les tâches prioritaires et hautement prioritaires et les besoins de financement estimés.

4. La **Belgique,** le **Canada**, la **Chine**, la **Géorgie**, la **Libye** et la **Suède** interviennent dans la discussion.

5. Répondant aux commentaires des membres du Comité, le **Président du GEST** note :

i) la recommandation de rechercher des ressources financières additionnelles pour la mise en œuvre de la tâche 5.1 sur les Perspectives mondiales des zones humides (GWO) 2025 ;

ii) l’importance d’intégrer les connaissances autochtones et traditionnelles dans les produits issus des tâches, ce qui est prévu pour la tâche 2.2 sur les petites zones humides, et sera intégré à la tâche 5.1 ;

iii) que d’autres questions traitées dans le rapport du Président du GEST à la 62e Réunion du Comité permanent peuvent être discutées sous le point 19 de l’ordre du jour de la 62e Réunion du Comité permanent, notamment les inventaires et la classification des zones humides ; et

iv) la demande de mettre à jour dans le plan de travail les références au Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal afin de refléter son titre complet.

**Décision intersessions 04 pré-SC62 : Le Comité permanent** **approuve le plan de travail du Groupe d’évaluation scientifique et technique pour 2023-2025, qui figure à l’annexe 1 du document SC62 Doc.19.**

1. Voir <https://www.ramsar.org/document/25th-meeting-of-the-scientific-and-technical-review-panel-strp25-report-and-decisions>. [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc62-doc19-rapport-du-president-du-groupe-devaluation-scientifique-et-technique-y-compris>. [↑](#footnote-ref-2)